

PROPOSITION POUR INTEGRER LE SECTEUR INFORMEL
DANS LA COMPTABILITE NATIONALE
CONCEPT ET MESURE

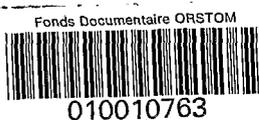
par François ROUBAUD¹

INTRODUCTION

La thématique du secteur informel et sa mesure comptable constituent sans nul doute un centre d'intérêt majeur dans le contexte macro-économique particulièrement heurté que connaissent les pays en développement, depuis près d'une décennie. La crise économique, dont les caractéristiques sont en grande partie communes à l'ensemble de ces pays (chute du PIB et du niveau de vie, pressions inflationnistes, hémorragie financière liée au poids des dettes, publiques et extérieures, sous-emploi massif et croissant), ne semble pas près de se résorber. A ceci s'ajoute une crise politique aiguë, embrasant des pays jusque-là épargnés (Côte d'Ivoire, Gabon). Ces symptômes provoquent une perte de confiance généralisée dans la capacité des gouvernements à redresser un bilan profondément négatif.

Cette déréliction des sociétés du tiers monde se traduit par une capacité de plus en plus ténue de l'Etat à assurer la régulation économique-politique des ensembles nationaux. Son pouvoir de contrôle s'amenuise. La corruption bureaucratique se généralise, tandis que la marge de manoeuvre financière régresse singulièrement. Naturellement, cet état de fait se répercute sur les systèmes d'informations économiques nationaux. Un hiatus sans cesse croissant se crée entre les nouvelles formes de production et de relations de travail, qui se sont développées de manière accélérée au cours des dix dernières années, et les méthodes classiques d'enregistrement statistique.

¹ F. ROUBAUD, économiste de l'ORSTOM, travaille au sein du groupement d'intérêt scientifique DIAL (Développement des investigations sur l'ajustement à long terme).



Fonds Documentaire ORSTOM
Cote: B* 10763 Ex: 1

Pour répondre aux bouleversements en cours dans les pays en développement (PED), les agents économiques réagissent en modifiant leurs comportements. Ils adoptent de nouvelles stratégies de reproduction. La résurgence de la croissance des petites activités marchandes en est une manifestation. L'extension du secteur informel (tant urbain que rural) est un indicateur de la nécessité pour les ménages de mobiliser l'ensemble des ressources dont ils disposent pour créer de nouvelles sources de revenus. L'emploi dans le secteur informel est un moyen de contrecarrer la chute drastique du pouvoir d'achat, palliant l'insuffisante capacité d'absorption de la main d'oeuvre par le secteur moderne de l'économie. Par ailleurs, les pratiques d'évasion et de fraude fiscales ainsi que le détournement des législations du travail se généralisent ; et ce d'autant plus facilement que l'Etat n'a plus les moyens de faire respecter les normes qu'il a lui-même édictées. Par ce biais, une partie des entreprises des PED tentent de résoudre la crise de rentabilité qu'elles subissent en s'appropriant indûment une partie des recettes publiques. Enfin, des pans entiers de l'économie tombent dans la sphère des activités illégales ou délictueuses, notamment à travers la production de drogue et la contrebande.

Au delà de leur évidente hétérogénéité, ces formes d'activité ont toutes un point en commun : elles s'exercent aux marges ou en marge des régulations publiques. Par là, elles constituent un phénomène statistique très peu ou très mal quantifié. Devant l'inadéquation des procédures de mesure traditionnelles, les instituts chargés de la collecte d'informations statistiques se trouvent confrontés à une crise de légitimité. Au Pérou par exemple, des organismes privés (comme le fameux **Institut Liberté et Démocratie** d'Hernando de Soto, ou encore la société **Cuanto S.A.**, dirigée par Richard Webb) se placent en substituts au système d'enregistrement statistique officiel, comme producteurs d'informations statistiques de base.

Par ailleurs, après bientôt vingt ans de réflexion sur le secteur informel, tant au niveau théorique qu'en ce qui concerne les procédures de mesure -dont cette revue s'est faite le forum attentif- **cette thématique piétine, s'épuise à force d'absence de concepts harmonisés.** Les études se multiplient, se contredisent régulièrement, et s'enferment dans un débat largement stérile. On peut même penser qu'après l'effet de mode qui lui sourit aujourd'hui, avec la pléthore de ressources qui lui sont accordées, le secteur informel retombera dans l'anonymat. Pourtant, son poids économique n'est pas près de se résorber.

Cet article a donc pour objectif de présenter un certain nombre de propositions méthodologiques, visant à donner au secteur informel une véritable légitimité scientifique, pour éviter que, demain, ce problème crucial n'occupe plus qu'un recoin marginalisé de l'économie et des politiques de développement, voire n'échoue dans les oubliettes de l'histoire des idées.

Dans un premier temps, nous définirons le cadre conceptuel dans lequel devrait s'inscrire "l'objet" secteur informel. La compréhension du secteur informel, et plus généralement l'analyse de la dynamique économique des pays en développement doit passer par l'intégration de ce secteur dans le système de comptabilité nationale, comme un secteur institutionnel à part entière. Nous considérons que le statut qui lui est accordé actuellement dans la comptabilité nationale, ainsi que les procédures de mesure statistique qu'on lui applique, sont largement inadaptées.

Dans la seconde partie, nous proposerons une stratégie de mesure opérationnelle pour saisir statistiquement le concept de secteur informel défini plus haut. La technique des enquêtes mixtes nous semble une méthode réellement appropriée pour obtenir une estimation quantitative fiable du poids du secteur informel dans une économie donnée.

La viabilité des options méthodologiques que nous avons retenues a été testée au Mexique, où plusieurs enquêtes sur le secteur informel ont été réalisées. Outre l'expérience mexicaine, ce travail se fonde essentiellement sur l'analyse du secteur informel latino-américain. Mais nos propositions nous semblent pouvoir être appliquées, moyennant quelques modifications (notamment à cause des structures différentes des systèmes d'informations économiques), à l'ensemble des PED d'Afrique ou d'Asie. La principale restriction que l'on peut soulever quant aux possibilités de généralisation de la procédure d'enregistrement statistique du secteur informel ne résulte pas d'une faiblesse conceptuelle, mais plutôt de l'absence d'une base de sondage appropriée (en Afrique notamment). Celle-ci devrait donc être créée au préalable.

I - LE SECTEUR INFORMEL COMME SECTEUR INSTITUTIONNEL DE LA COMPTABILITE NATIONALE

Le problème de fond que représente le statut ambigu du secteur informel dans l'analyse économique des pays du tiers monde réside dans le fait que ce concept n'a pas réussi à s'intégrer dans la problématique macro-économique centrale du développement. Si les enquêtes à ce jour réalisées permettent de se faire une idée relativement claire des caractéristiques descriptives et statiques du secteur informel, elles restent muettes quant à sa dynamique réelle. On connaît la composition de l'emploi et des qualifications, la distribution des revenus, ou la structure et le montant de la production du secteur informel. Par contre ces enquêtes laissent sans réponse la plupart des questions essentielles. Quel est le mécanisme de formation des prix dans le secteur informel ? L'activité du secteur informel dépend-elle du secteur moderne, ou suit-elle un cycle économique indépendant ? Quel est l'impact du crédit (formel et informel) sur l'activité du secteur informel ? Quelles sont les conséquences d'une politique d'investissement public sur la croissance du secteur informel et la distribution des revenus ? D'une manière générale, c'est toute l'analyse macro-économique qui se trouve biaisée par la méconnaissance de l'articulation entre le secteur informel et le reste de l'économie. Cette restriction est d'autant plus grave que les grands bailleurs de fonds internationaux fondent des espoirs peut-être totalement erronés sur les perspectives de diffusion de la croissance à partir du secteur informel.

Certains modélisateurs, conscients de l'intérêt de considérer le secteur informel comme un agent à part entière, doté de comportements économiques spécifiques, s'ingénient à triturer les statistiques existantes pour estimer les comptes du secteur informel. La plupart des modèles d'équilibre général calculable, qui tendent à se répandre depuis quelques années pour analyser les politiques économiques des PED (notamment les politiques d'ajustement structurel) vont dans ce sens². Mais les estimations sont largement spéculatives, dans la mesure où les enquêtes sur le secteur informel n'ont pas pu être mobilisées pour modéliser les comportements de ce secteur. A notre avis, la comptabilité nationale fournit le cadre adéquat pour intégrer le secteur informel

² BOURGUIGNON F., BRANSON W.H., de MELO J., sous la direction de Ch. MORRISSON "Macroeconomic Adjustment and Income Distribution. A macro-micro Simulation Model", Document Technique n° 1, OCDE, 1989, 45p.

dans la réflexion macro-économique globale.

La nécessité de l'introduction du secteur informel dans la comptabilité nationale n'est pas nouvelle. Déjà en 1982, J. Charmes publiait un article dans cette même revue intitulé "Le secteur non structuré dans les comptes nationaux : l'expérience tunisienne"³. Le programme pionnier d'enquêtes sur le secteur informel, entrepris dans ce pays, servit de base à l'amélioration de la couverture des comptes des entreprises non financières⁴. Malheureusement, ce précédent historique n'a pas débouché sur une intégration systématique et permanente du secteur informel dans les comptes nationaux. C'est ce travers de "ponctualité" des opérations comptables sur le secteur informel, qui entraîne la "non capitalisation" des savoirs de mesure économique, que nous cherchons à pallier. Nous reviendrons par la suite sur les limites que présente la méthodologie employée en Tunisie, et l'impératif d'élaborer un projet complémentaire mieux intégré.

En fait, depuis 1982, les statisticiens du travail, sous l'impulsion du Bureau international du travail (BIT), se sont montrés intéressés par l'élaboration de méthodologies et de définitions permettant de repérer la population active employée dans le secteur informel. Les 13ème et 14ème conférences internationales des statisticiens du travail se sont penchées sur ces problèmes, et ce thème est inscrit à l'ordre du jour de la 15ème conférence, qui devrait avoir lieu en 1992 ou 1993. L'objectif explicite de ces tentatives menées conjointement entre le BIT et le bureau de statistique des Nations Unies est d'aboutir à un accord sur la formulation de recommandations opérationnelles pour la définition et la mesure du secteur informel, non seulement en termes d'emplois, mais aussi pour sa prise en compte spécifique dans les comptes nationaux. Notre objectif est de nous inscrire dans la lignée des travaux ébauchés par ces institutions, de façon à contribuer à l'élaboration d'un corpus méthodologique généralisable à l'ensemble des pays en développement. Pour fonder notre conceptualisation du secteur informel au sein de la comptabilité nationale, nous prendrons comme point de

³ CHARMES J., "Le secteur non structuré dans les comptes nationaux : l'expérience tunisienne", STATECO n° 31, INSEE, Paris, sept. 1982, pp. 93-113.

⁴ MULLER P., "Les comptes des entreprises non financières en comptabilité nationale. Eléments méthodologiques à partir de l'expérience tunisienne", STATECO n° 46, INSEE, Paris, juin 1986, pp. 47-75.

départ les propositions avancées par F. Mehran et R. Hussmanns au cours de la dernière conférence de l'Institut International de Statistique⁵, et les travaux en cours à l'institut de la statistique mexicain.

1. Caractérisation du secteur informel

Si jusqu'à présent la réflexion internationale n'a pas abouti à un projet viable, un certain nombre d'accords de principe font l'objet d'un relatif consensus :

i) le secteur informel doit s'inscrire dans le cadre de l'univers considéré comme "activités économiques" par la comptabilité nationale ;

ii) le secteur informel ne doit pas être confondu avec l'ensemble des activités de l'économie souterraine, autrement appelée "économie cachée" ;

iii) l'unité statistique d'analyse du secteur informel doit se fonder sur l'unité économique, et non sur l'individu ou l'activité.

Développons brièvement chacun des points précédents.

L'univers théorique de la comptabilité nationale

En premier lieu, nous ne pensons pas opportun de profiter de l'introduction du secteur informel dans les comptes pour remettre en question les frontières, sans doute arbitraires, établies par les comptables nationaux, pour trier les activités qui relèvent de son champ de compétence et celles qui en sont exclues. Non que cette remise en question soit dépourvue d'intérêt. Certaines activités non monétaires, non prises en compte, comme les services que les ménages réalisent pour leur propre compte (travaux domestiques par exemple), ou sous forme d'entraide, sont bien des stratégies alternatives à l'achat de produits ou de services marchands. Qui plus est, les anthropologues ont montré que ces réseaux de solidarité et d'échanges réciproques sont mis en oeuvre prioritairement

⁵ HUSSMANN R., MEHRAN F., "Viable approaches for measuring employment in the informal sector of developing countries", BIT, 47ème session de l'Institut International de Statistique (IIS), Paris, septembre 1989.

par des ménages tirant la majeure partie de leurs revenus du secteur informel. Mais, par "principe d'économie", il nous semble prématuré de bouleverser le cadre comptable, au risque de déstabiliser un instrument qui a déjà fait ses preuves. D'autant plus que l'évaluation monétaire de ces activités n'a pas trouvé de solution acceptable. Le secteur informel doit donc être circonscrit à l'intérieur du territoire théorique qu'est censée embrasser la comptabilité nationale.

La distinction économie souterraine/secteur informel

Le second point qu'il faut clarifier est la confusion qui est souvent faite entre secteur informel et économie souterraine, par le biais de la notion floue d'économie informelle. Dans les travaux sur l'économie souterraine, l'accent est en général mis sur la **volonté délibérée d'échapper au système d'enregistrement obligatoire**⁶. On parle alors d'économie cachée en référence à des stratégies d'occultation volontaire des facteurs de production (travail ou capital). Or, il est aussi possible de passer à travers les mailles du filet des réglementations publiques sans nécessairement chercher à tirer avantage de cette exclusion. Les défaillances intrinsèques du système d'enregistrement peuvent expliquer qu'une partie des activités proprement économiques lui échappent. Dans les PED, ce second type de "souterranéité" peut prendre des dimensions non négligeables. Comme le montrent les enquêtes sur le secteur informel au Mexique, non seulement le refus de répondre à des questions sensibles (comme les revenus, l'affiliation à la sécurité sociale, ou le respect de la législation fiscale) est négligeable, mais l'immense majorité des micro-entrepreneurs déclarent ne pas payer d'impôts, quand bien même les bénéfices tirés de leur activité sont importants. Lorsqu'on interroge les dirigeants de ces micro-activités sur les raisons du non-enregistrement, on constate qu'ils ne se plaignent pas d'une régulation publique excessive (argument invoqué pour expliquer l'immersion des activités souterraines), mais expriment la méconnaissance des législations. **Pour le secteur informel, l'Etat n'existe pas.** Ces résultats sont confirmés par des enquêtes similaires réalisées dans d'autres pays, au Pérou notamment.

Il faut donc distinguer le segment productif des micro-activités de l'ensemble des entreprises qui pratiquent la fraude et l'évasion fiscales, même s'il existe une intersection non vide entre ces deux sphères. Ces deux univers ayant

⁶ BLADES D., "The hidden economy and the national accounts", in Occasional Studies, OCDE, Paris, 1982.

pour caractéristique commune d'appartenir partiellement à l'économie non enregistrée, ils ne recouvrent ni les mêmes unités productives, ni les mêmes individus. D'un côté, on trouve **une stratégie du capital** pour abaisser les coûts de production et accroître les profits, propres à des unités de taille moyenne ayant pignon sur rue. De l'autre, **c'est le facteur travail qui est mis à contribution**, pour assurer la survie d'unités domestiques (une survie parfois, mais rarement, confortable), où prédomine l'auto-emploi. En termes de flux, on peut penser que la sous-déclaration due à la fraude et à l'évasion fiscale biaise principalement le PIB, tandis que le non-enregistrement du secteur informel introduit des distorsions sur le volume d'emplois.

Le tableau suivant récapitule les trois dimensions majeures de l'économie non enregistrée, en mentionnant quelques caractéristiques de contour, de mode de saisie et de type d'intégration dans les comptes nationaux.

Les trois dimensions majeures de l'économie non enregistrée

	SECTEUR INFORMEL	FRAUDE, EVASION FISCALES	ACTIVITES ILLICITES (trafic de drogue)
UNIVERS	Unités économiques non enregistrées	Unités enregistrées sous-déclarant	Unités illégales
LOGIQUE DE PRODUCTION	Survie, auto-emploi Organisation traditionnelle	Baisse des coûts de production	Surprofits délictueux
MODE DE SAISIE	Enquêtes directes	Audits de types fiscaux	Méthodes indirectes (flux physiques)
INTEGRATION A LA COMPTABILITE NATIONALE	Ouverture spécifique comme secteur institutionnel	Correction du biais dû à la sous-évaluation	Réestimation par produits

On peut rapprocher cette typologie des formes de l'économie non enregistrée de celle proposée par des auteurs colombiens, qui distingue cinq groupes⁷ :

a. La production non enregistrée et non marchande de biens et services qui sont réalisés à travers le travail non rémunéré et qui sont destinés à l'autoconsommation, que ce soit par le troc ou les transferts sans contrepartie :

a.1. La production domestique pour l'autoconsommation qui se substitue à des biens et services que l'on peut acquérir sur le marché.

a.2. La production communautaire d'entraide sans but lucratif.

b. La production non enregistrée de biens et services de caractère marchand :

b.1. Celle qui a un caractère légal (ou au moins non illégal) et est réalisée par des unités de petite taille. Ce type d'unités s'intègre mal au système de réglementations juridiques, et de ce fait sa production n'est en général pas enregistrée officiellement.

b.2. Le sous-enregistrement de la valeur ajoutée des firmes modernes, qui résulte d'une série de pratiques frauduleuses, ou "quasi frauduleuses" (lois du travail, fiscales, comptables).

b.3. La production de biens et services ouvertement illégaux réalisée par des établissements petits ou grands : contrebande, usure, trafic de drogue, prostitution, etc.

Il est clair que notre objectif de mesure du secteur informel ne concerne que la rubrique b1.

L'établissement comme unité de base

Enfin, la troisième précision que nous voudrions apporter sur les contours de la prise en compte du secteur informel a trait au choix de l'unité statistique de base pertinente pour le mesurer. Un des problèmes majeurs dans la

⁷ LOPEZ L.H., HENAO M.L., SIERRA O., "El sector informal en Colombia : estructura, dinámica y políticas", mimeo, Universidad de Antioquia, Medellín, 1986, pp. 6-7.

mesure du secteur informel provient de la non-adéquation entre les unités économiques informelles et l'emploi informel. Ainsi, les entreprises modernes n'exercent pas toutes conformément aux lois du travail, et distribuent parfois des salaires inférieurs aux minimums légaux, ou bien ne déclarent pas tous leurs employés aux organismes de sécurité sociale. Ce phénomène a été dénommé "**non-codification**" par B. Lautier⁸. En sens inverse, certains travailleurs indépendants du dit secteur informel perçoivent des revenus largement supérieurs à ceux enregistrés dans les grandes firmes. Devant ce dilemme qui impose de choisir entre ces deux options, les impératifs de mesure de l'ensemble des flux économiques conduisent à privilégier l'optique "établissement" plutôt que l'optique "ménage". Ce n'est qu'en retenant l'unité de production comme individu statistique primaire que l'on s'assure de pouvoir mettre en relation le capital et le travail qui se combinent pour réaliser un certain niveau de production. La conséquence de ce choix sera que deux individus appartenant à la même unité de production seront classés actifs informels, indépendamment du statut qu'ils peuvent occuper au sein de l'entreprise.

2. Choix d'un critère d'appartenance

Ayant clarifié les principes de base fondant le concept de secteur informel, voyons maintenant quelle pourrait en être la définition précise et la position relative dans le système de comptes nationaux. Pour retracer le circuit économique complet et mettre en lumière les articulations qui relient le secteur informel au reste de l'économie, il est nécessaire de pouvoir isoler ce secteur productif de manière autonome dans la comptabilité nationale. Or, c'est précisément le rôle que jouent les secteurs institutionnels. Des cinq secteurs de base que la comptabilité nationale retient suivant la fonction économique principale des unités productives (sociétés et quasi-sociétés, institutions financières, administrations publiques, institutions privées sans but lucratif au service des ménages, ménages et entreprises individuelles), c'est à la dernière catégorie que le secteur informel appartient. Toutefois il ne s'identifie pas aux entreprises individuelles. Un certain nombre d'entre elles, de type artisanal, n'exercent pas en marge des régulations publiques. Ainsi, à Mexico, près de 43 %

⁸ LAUTIER B., "Codification étatique et codification privée du travail salarié en Amérique Latine (Brésil, Colombie), Colloque "Politiques d'ajustement en Amérique Latine, entre la contrainte externe et l'impératif de cohésion sociale", GREITD, Buenos Aires, oct. 1989, 35 p.

des actifs employés dans des unités de moins de six personnes le sont dans des entreprises possédant une raison sociale. Certaines sont même éminemment "modernes", au sens où elles emploient principalement du travail très qualifié, des technologies de pointe (informatique, électronique, etc.), dans des secteurs à haute valeur ajoutée. Il est donc nécessaire de pouvoir différencier les entreprises individuelles "formelles", qui existent à la fois dans les pays développés et les PED, et le secteur informel qui représente une forme de production spécifique des pays du tiers monde.

Ceci nous amène à nous poser la question du critère de partition qui permet d'identifier ces deux types d'entreprises individuelles. Parmi les variables habituellement employées pour isoler le secteur informel, trois d'entre elles retiennent l'attention des spécialistes : la taille, l'affiliation à la sécurité sociale ou l'enregistrement fiscal. Quels sont les problèmes posés par chacun de ces critères ?

La taille de l'unité économique

Le critère de taille se révèle inopérant pour plusieurs raisons même si, faute de mieux, il peut s'avérer un bon indicateur statistique. D'abord, parce qu'il n'est pas commensurable avec le principe de forme juridique qui régit la définition des secteurs institutionnels. Une micro-entreprise pourra, suivant les cas, appartenir soit aux sociétés et quasi-sociétés, soit aux entreprises individuelles "formelles", soit enfin au secteur informel. Ensuite, parce que la question du seuil en deçà duquel une unité devrait être déclarée informelle n'a pas trouvé de solution acceptable. Toutes les tentatives visant à justifier empiriquement une limite fixe (moins de 10 employés par exemple) ou variable suivant les branches (inférieurs à 5 dans l'industrie et 3 dans le commerce ou les services) se montrent peu convaincantes.

L'affiliation à la sécurité sociale

Moins encore que le critère de taille, le rattachement à un organisme de sécurité sociale ne nous semble un bon candidat pour définir le secteur informel. D'abord, comme nous l'avons évoqué précédemment, parce qu'il entretient l'ambiguïté entre emploi informel et unités économiques informelles. Nombre d'entreprises modernes possèdent un volant de main-d'oeuvre précaire, à côté d'employés dotés d'un statut protégé. La dualité des marchés internes du travail est même une des caractéristiques de la tendance récente de

"flexibilisation" du marché du travail. Certaines entreprises publiques y ont aussi recours. Pourtant il serait peu pertinent de classer ces entreprises dans le secteur informel, sous prétexte qu'un au moins de ses employés ne jouit pas de la couverture sociale légale.

Par ailleurs, dans la grande majorité des pays du tiers monde, seules les unités employant des salariés sont susceptibles de rattachement aux régimes de protection sociale. Les établissements constitués de travailleurs indépendants et/ou d'aides familiaux ou d'apprentis, qui représentent la majorité des unités et de la population active informelle, ne jouissent pas de droit d'une couverture sociale. Même si, souvent, ils peuvent bénéficier d'un régime volontaire. Par conséquent, une unité économique peut parfaitement remplir toutes les conditions imposées par la loi sans pour autant être rattachée au système de protection sociale.

L'enregistrement fiscal

A notre avis, il vaut mieux adopter un critère fondé sur le non-enregistrement administratif. Dans la kyrielle des démarches administratives que doit remplir tout individu qui désire exercer une activité économique (nous avons identifié plus de six agences publiques au Mexique, devant lesquelles doit nécessairement s'inscrire toute unité économique, si elle veut être parfaitement légale), **l'enregistrement fiscal nous semble le plus pertinent**. En effet toute activité économique, quel que soit son secteur d'activité, qu'elle soit localisée en ville ou en milieu rural, doit nécessairement être déclarée sous un régime ou un autre devant l'administration fiscale. Donc l'enregistrement fiscal assure une règle universelle, sans clause dérogatoire, avec une couverture nationale homogène ; il est de plus lié à la forme juridique selon laquelle est constituée l'unité productive.

Le type de régime fiscal qui régit chaque entreprise nous donne la clef de partition entre les secteurs institutionnels. Finalement, ce critère possède un avantage statistique notable puisque, avec l'obtention d'un seul indicateur empirique, on est à même de classer les unités de production dans un secteur institutionnel ou un autre. Dotée d'une personnalité morale, l'entreprise appartient au secteur des SQS. Lorsqu'elle ne possède pas de personnalité morale, soit elle s'acquitte de ses devoirs fiscaux (imposition au chiffre d'affaires ou au forfait) et elle sera classée comme entreprise individuelle formelle, soit elle n'est pas

connue des registres fiscaux, et elle sera identifiée comme une entreprise individuelle informelle.

A ce propos, il faut marquer clairement la frontière entre le corpus législatif relevant de l'Etat de droit et des pratiques coutumières pseudo-légales. En particulier, les unités doivent souscrire aux procédures réellement légales, sanctionnées par la loi, et non aux accommodements que prennent les autorités politiques pour tenter de contrôler tout un pan de l'activité économique qui leur échappe complètement. Ainsi, la taxe qui est prélevée journallement sur les commerçants qui exercent sur la voie publique (comme ambulants, dans des postes fixes ou semi-fixes) par les autorités municipales de la majorité des métropoles du tiers monde ne peut être assimilée au paiement de l'impôt sur les bénéficiaires, qui relève du droit commercial et impose un certain nombre de contraintes juridiques aux micro-entrepreneurs (forme juridique, tenue d'une comptabilité, normes sanitaires, enregistrement dans une chambre de commerce ou d'industrie, etc.). Cette démarche des pouvoirs publics relève plus de "l'informalisation" des procédures légales que de la "formalisation" du secteur informel.

La définition du secteur informel que nous avons adoptée pose le problème de la comparabilité intertemporelle (voire entre différents pays). Cette définition est susceptible de fluctuer au gré des changements de législation. Ce point n'est pas spécifique du secteur informel, puisqu'une politique de nationalisations, ou l'instauration de nouvelles règles fiscales pour les professions libérales, peut faire basculer certains segments d'un secteur institutionnel à un autre. En fait, cette restriction est largement tautologique. Notre indicateur d'informalité mesure le lien (ou plutôt l'absence de lien) réel direct qu'entretient l'administration publique avec une partie de l'économie nationale. Or l'enregistrement du secteur informel à l'intérieur du champ d'application de la législation fiscale ne se décrète pas. Il ne peut être que le reflet d'un accroissement du pouvoir de contrôle de l'Etat sur ses administrés, traduisant une évolution profonde des relations économiques du pays, et donc ne relevant pas de la seule sphère du droit normatif.

A titre illustratif, nous présentons ci-après la répartition de la population active par secteurs institutionnels, telle que nous permet de l'appréhender l'enquête emploi mexicaine. Cette dernière couvre seize zones urbaines du pays, parmi les plus importantes. La décomposition en quatre secteurs

institutionnels pourrait être affinée, en considérant les institutions financières, l'administration privée, etc ; ou toute autre partition jugée opportune. On note que le secteur informel emploie près d'un quart de la main-d'oeuvre, tandis qu'un autre quart travaille dans les entreprises individuelles formelles.

L'emploi urbain par secteurs institutionnels
(dans la zone métropolitaine de Mexico)

en pourcentage

Secteur public	Sociétés et quasi-sociétés	Entreprises individuelles "formelles"	Entreprises individuelles informelles	TOTAL
23.1	24.4	28.5	24.0	100

Source : A partir de ENEU (Encuesta nacional de empleo urbano), 3ème trimestre de 1989.

II - UNE STRATEGIE DE COLLECTE DES DONNEES : LA TECHNIQUE DES ENQUETES MIXTES

Maintenant que nous avons précisé notre définition du secteur informel, et la place qu'il doit prendre dans le système de comptabilité nationale, proposons-en une stratégie de mesure opérationnelle. Un principe simple doit guider notre réflexion : il faut systématiquement privilégier la mesure directe plutôt que les estimations indirectes, quand la première permet d'obtenir des résultats suffisamment fiables à un coût non prohibitif. Or cette condition est vérifiée dans le cas de la collecte des données sur le secteur informel par voie d'enquêtes. Ce constat nous amène à reconsidérer les méthodes indirectes d'enregistrement du secteur informel (comme l'usage raisonné du TES conçu par M. Seruzier⁹) et à y voir un complément permettant d'équilibrer les comptes, une fois les informations de base recueillies. Par ailleurs, la méthode des enquêtes

⁹ SERUZIER M., "Le TES au service de la mesure de l'économie non enregistrée. Propositions méthodologiques pour les pays en développement", STATECO, n° 58-59, INSEE, Paris, Juin-septembre 1989, pp. 137-166.

mixtes pour mesurer le secteur informel s'intègre parfaitement au système d'enregistrement statistique promu pour d'autres segments productifs. Les répertoires d'entreprises et d'établissements sont un instrument idoine pour assurer le suivi des sociétés et quasi-sociétés pourvues d'un statut juridique légal. Par contre, ils perdent toute efficacité dans le cadre du secteur informel. En couplant répertoires d'établissements et enquêtes mixtes, chaque secteur institutionnel est associé à un mode d'appréhension spécifique, adapté à ses caractéristiques propres.

Avant de présenter notre propre choix méthodologique, nous voudrions faire le point sur les stratégies alternatives et en marquer certaines faiblesses, qui nous obligent à les écarter. Nous nous centrerons sur les estimations réalisées en Tunisie qui, à notre connaissance, représentent l'état le plus avancé et novateur des tentatives d'intégration du secteur informel à la comptabilité nationale, à partir d'enquêtes¹⁰. Nous ne détaillerons pas l'ensemble des procédures mises en oeuvre, puisqu'elles ont fait l'objet d'une exposition dans cette même revue¹¹. Nous ne relèverons pas non plus l'ensemble des qualités qu'elles comportent, pour ne retenir que leurs imperfections.

1. L'expérience tunisienne et ses limites

Concrètement, le projet tunisien a couplé trois types d'approches : les recensements d'établissements, les monographies de métiers et les enquêtes sectorielles par sondage. Les recensements d'établissements ont servi de base au tirage des échantillons des enquêtes-pilotes (recensement de 1976-1978) et de l'enquête sur les activités économiques de 1981 (recensement de 1981). Le recensement général des établissements de 1981 a permis d'identifier un "secteur non structuré", complémentaire du secteur moderne, sur la base de certains critères empiriques. Ont été retenues la taille de l'unité (nombre de personnes y travaillant) et la tenue d'une comptabilité. Pour les activités manufacturières et les services le secteur non structuré a été réduit aux unités comptant moins de 10 emplois. Dans le commerce, on s'est restreint à 6 emplois maximum, sans comptabilité. Ces bornes supérieures semblent correspondre à des points de

¹⁰ Un important travail d'intégration du secteur informel à la comptabilité nationale est en cours au Niger. On en trouvera une présentation dans ce numéro de STATECO.

¹¹ Voir CHARMES J. et MULLER P., op.cit, notes 3 et 4.

rupture dans les structures productives (pourcentage d'emplois salariés, pourcentage d'apprentis, seuil fiscal). Par ailleurs on distingue, suivant le lieu d'exercice de l'activité, entre un **secteur non structuré localisé** (disposant de locaux spécifiques) et un **secteur non structuré non localisé** (travail à domicile, marchands ambulants, tâcherons du bâtiment, etc.).

Les étapes précédentes ont mené à l'intégration des résultats d'enquêtes au système de comptes nationaux. Dans son ensemble, le secteur non structuré se fonde dans le compte des entreprises individuelles. Pour le secteur localisé, c'est l'information de l'enquête nationale sur les activités économiques (ENAE81), qui a servi à l'élaboration des comptes standards. L'extrapolation des résultats est basée sur le recensement. Comme cette enquête n'a pas couvert le secteur non localisé, il a fallu procéder pour ce dernier de manière indirecte. "L'estimation de la contribution de ces activités à la production nationale s'est faite sur la base du nombre d'emplois relevant de ces activités (connu par comparaison des résultats du recensement des établissements avec ceux de l'enquête population-emploi auprès des ménages) et d'une production par tête égale à celle des entreprises de 1 à 2 emplois (dans l'ENAE), dans les branches d'activité correspondantes".¹²

Globalement, la **procédure tunisienne représente un pas en avant important dans la meilleure saisie du "secteur non structuré"**. Cependant, le traitement du secteur non localisé est insatisfaisant. D'abord parce que sa taille est estimée de manière résiduelle par comparaison de sources. Or, ce type d'opération est toujours hautement périlleux. Les dates, les univers géographiques couverts, jusqu'aux concepts mêmes, sont rarement en parfaite harmonie. Par exemple, l'emploi déclaré par un établissement ne correspond pas à la définition du BIT du concept de population active occupée. Ensuite et surtout, parce qu'on fait une hypothèse de productivité arbitraire. Sous-jacente au modèle postulé dans le cas tunisien, est l'idée que les unités non localisées ont une productivité particulièrement faible, ou une taille minime. Pourtant, le secteur non localisé est estimé à près de 57 % de l'emploi dans le secteur non structuré. Il mériterait certainement un traitement plus détaillé. On notera que la vision optimiste des possibilités de développement du secteur non structuré tunisien résulte en partie de cet "abandon" des activités non localisées. Ce sont pourtant celles-ci qui sont

¹² P. MULLER, op. cit., p.61.

les plus proches des définitions originelles du secteur informel, c'est-à-dire d'activités sans barrières à l'entrée.

Le point faible de cette méthode provient de la stratégie statistique employée pour connaître l'univers du secteur non structuré. Le choix du recensement d'établissements comme base des enquêtes détaillées pose de sérieux problèmes. D'abord, l'extrême difficulté de localisation des activités ne permet pas d'obtenir une bonne représentativité statistique. Le cas est patent pour les ambulants. En fait, c'est tout le secteur non structuré non localisé qui est en cause. Seul un dénombrement systématique, à la fois des établissements disposant de locaux spécifiques, mais aussi des lieux de résidence des ménages -soit tout l'espace physique sur lequel est susceptible de s'implanter une quelconque forme d'activité-, pourrait venir à bout des modes les plus précaires, ou les plus "invisibles", de produire. Une telle stratégie ne peut être menée à bien.

En second lieu, il n'est pas concevable d'établir un répertoire exhaustif des entreprises et établissements, dans les PED, ou alors à un coût rédhibitoire. Etant données les lois de création et de mortalité particulièrement mouvementées de ce type d'unités économiques, l'actualisation des registres devient une oeuvre irréalisable. Même dans le cas où on ne chercherait pas à créer un système de répertoire exhaustif, la question de la dynamique du secteur non structuré reste non résolue, pour gérer le couplage recensement d'établissements/enquêtes sectorielles. Il faut aussi tenir compte du problème d'actualisation de la base de sondage. Plus le temps qui s'écoule entre le moment du recensement et l'enquête est important, et moins l'image obtenue par l'échantillon est fiable. L'enquête pilote sur le secteur informel à Mexico montre que le taux de non-localisation pour cause de changement d'activité pouvait atteindre 20 % dans certaines branches, à deux ans d'intervalle.

2. Réalisation d'enquêtes mixtes adaptée aux besoins de la comptabilité nationale

Le pilier central d'un programme de mesure et d'intégration du secteur informel à la comptabilité nationale (et plus globalement au système d'informations statistiques national) consiste dans la réalisation d'une enquête nationale sur le secteur informel. C'est la seule manière d'obtenir des données statistiques de première main sur le secteur informel, qui remplissent exactement les besoins de la comptabilité nationale dans ce domaine. **La voie des enquêtes**

mixtes est l'unique moyen d'obtenir un univers statistiquement représentatif de l'ensemble des unités informelles (qu'elles s'exercent dans un établissement spécifique, mais aussi de façon itinérante, sur la voie publique ou à domicile). Cette technique consiste à sélectionner un échantillon d'unités économiques, auquel on appliquera un questionnaire spécifique sur l'activité informelle, à partir d'informations tirées d'une enquête auprès des ménages sur l'activité des individus. Pour chaque individu inclus dans la population active occupée, qui se déclare patron ou travailleur indépendant dans une unité satisfaisant la condition d'appartenance au secteur informel (ici le non-enregistrement fiscal), on applique le questionnaire sur le secteur informel. La force majeure de cette méthode réside dans le fait qu'une base de sondage issue d'un recensement des domiciles possède des propriétés d'exhaustivité bien meilleures qu'une base fondée sur un recensement des établissements ; surtout dans le cas d'enquêtes sur des activités aussi "insaisissables" que celles du secteur informel.

Les enquêtes réalisées au Mexique et au Pérou, se fondant sur cette stratégie d'échantillonnage, ont prouvé leur efficacité. Elles nous serviront de point de départ pour définir une stratégie d'échantillonnage réellement adaptée à la comptabilité nationale.

La couverture géographique de l'enquête et le choix de l'enquête filtre

Elle doit embrasser l'ensemble du territoire national. Deux options sont envisageables, au gré des spécificités du système d'enregistrement statistique en vigueur dans chaque pays. Au Mexique, l'enquête permanente sur l'emploi urbain (ENEU) ne couvre que seize des plus grandes métropoles. Pourtant, l'Institut de statistique envisage de réaliser à intervalles réguliers (la périodicité n'a pas encore été fixée) une enquête nationale sur l'emploi. Une première expérience a déjà été entreprise avec succès, en 1988. Elle couplait à l'ENEU deux échantillons complémentaires : un premier considérant l'ensemble des autres agglomérations, et un second pour les zones rurales.

Une alternative à la mobilisation de l'enquête emploi consiste dans l'utilisation des enquêtes budget-consommation. En général, celles-ci ont un caractère national, et saisissent l'ensemble des informations sur l'activité des individus nécessaires pour repérer les établissements informels. Cependant, le faible nombre de ménages enquêtés dans certains pays peut nuire à la qualité des résultats du module sur le secteur informel. Cette option a été retenue au Mexique et au Pérou, et les travaux sont en cours (voir annexe).

Bien sûr, le recensement de population peut servir de base de sondage. Son utilisation pour réaliser une enquête sur le secteur informel requiert deux conditions. En premier lieu, il faut que les délais entre le recensement et l'enquête sur le secteur informel soient réduits au minimum. Deuxièmement, les informations sur l'activité, nécessaires pour identifier les patrons d'unités informelles, doivent être incluses dans le questionnaire du recensement. En général, et pour des raisons évidentes de coût, ces conditions ne sont pas remplies. Nous noterons toutefois avec intérêt le soin apporté à la mesure de la pluri-activité dans le dernier recensement du Burkina Faso¹³.

En l'absence d'enquête nationale intégrale, il est toujours possible de réduire la première étape de l'enquête mixte (celle qui s'adresse aux ménages) à son strict minimum. Sur la base d'un échantillon de ménages ou d'individus, représentatif au niveau national, on peut se contenter de ne recueillir dans cette première phase que la situation sur le marché de l'emploi (actif ou inactif), le statut d'activité (patrons ou travailleurs indépendants, salariés, aides familiaux et apprentis), et le secteur institutionnel de l'unité économique dans laquelle ils travaillent (informel ou autres).

La couverture nationale de l'enquête est l'occasion d'apporter une précision sur l'univers géographique ou sectoriel du secteur informel. Il n'y a pas de raison a priori de réduire son champ aux seules zones urbaines, ou aux activités non agricoles. Si jusqu'à maintenant on a plutôt parlé de secteur informel urbain, c'est plus parce que les zones rurales ont toujours été le parent pauvre du système d'enregistrement statistique que sur la base d'arguments économiques pertinents. Les résultats les plus récents des enquêtes menées au Burkina Faso prouvent l'importance du secteur informel en milieu rural. Etant donné que cette enquête nationale sur le secteur informel sert avant tout à la comptabilité nationale au moment du changement d'année de base, sa périodicité s'ajustera sur celle de la construction d'une base nouvelle (dans le meilleur des cas, par quinquennat, voire tous les dix ans). On ne peut pas en demander moins à un système statistique pour prendre connaissance de l'évolution de l'emploi ou de la consommation de ses résidents.

¹³ CHARMES J., "Pluri-activité des salariés et pluri-activité des agriculteurs. Deux exemples de mesure et d'estimation : Italie et Burkina Faso.", présenté au colloque "Espace et travail clandestin", Poitiers, avril 1990, 16 p.

Sélection de l'échantillon

Il faut pouvoir réviser le processus de sélection de l'échantillon représentatif en fonction de la définition du secteur informel que nous avons adoptée. Nous avons vu que le nombre d'employés dans les unités économiques n'était pas le meilleur critère pour délimiter les contours précis du secteur informel. Il est donc nécessaire d'introduire une question additionnelle dans le module adressé aux ménages, permettant d'identifier le régime fiscal des établissements. Au Mexique cet item est déjà présent dans l'enquête emploi, et donne la possibilité de classer la population active selon son secteur institutionnel d'appartenance. Le coût d'un tel ajout est négligeable. Une difficulté peut cependant se faire jour. Si chaque individu est à même d'évaluer le nombre approximatif d'employés de l'établissement dans lequel il travaille, il ne connaît par forcément son statut juridique. Dans la mesure où l'échantillon d'établissements informels n'est issu que des réponses faites par les entrepreneurs informels, qui savent quel est le statut légal de l'établissement qu'ils dirigent, le problème est levé. C'est seulement dans le cas où, pour des raisons de représentativité statistique (nombre insuffisant de patrons et indépendants informels dans l'échantillon-ménage), il faudrait identifier les unités informelles à partir des travailleurs dépendants, qu'il faudrait s'assurer de la congruence des réponses, en croisant divers indicateurs sur l'établissement (taille, branche, déclaration du statut juridique par l'employé). Les cas litigieux seraient en tout état de cause peu nombreux.

Réduction des décalages temporels

Il faut réduire au minimum les décalages temporels entre la première et la seconde phase de l'enquête. Comme nous l'avons vu, le refus de répondre à l'enquête n'est pas un problème considérable. Par contre, la localisation des unités après un certain laps de temps n'est pas aisée, compte tenu de la forte rotation et des lois démographiques affectant le secteur informel. Il faut donc envisager une application du questionnaire auprès des établissements le jour même, voire le lendemain. En aucun cas, les délais ne doivent dépasser quinze jours.

Prise en compte de l'activité secondaire

L'obtention d'un échantillon représentatif de l'ensemble des unités informelles nécessite que toutes les activités productives d'un individu soient

enregistrées. Prenons le cas d'un fonctionnaire qui, une fois sa journée terminée, fait office de taxi informel avec sa voiture personnelle. Pour repérer l'unité économique informelle de la branche des transports que dirige ce chauffeur de taxi, il faut connaître à la fois son activité principale et son activité secondaire. La non-prise en compte du phénomène de la pluri-activité tendrait à sous-estimer le poids réel du secteur informel dans l'économie. Aussi est-il nécessaire de soigner la procédure de saisie de l'activité secondaire des actifs dans l'enquête emploi. Cet effort ne peut que servir à ces mêmes enquêtes, dans leurs objectifs spécifiques.

Des questionnaires adaptés

Il est aujourd'hui assez clair qu'on ne peut mesurer la production du secteur informel comme on le fait dans le cas des plus grandes entreprises nationales ou transnationales. Ni le rythme de l'activité, ni la rémunération du travail, ni l'estimation des principaux agrégats de production ne suivent les critères standards imposés par la tenue d'une comptabilité harmonisée. Le chemin a été bien balisé par la pléthore d'enquêtes ponctuelles et d'expériences capitalisées déjà réalisées à travers le monde. On peut trouver, dans une note de J. Charmes¹⁴, les bases d'une bonne stratégie de collecte. Il faut toutefois tenter d'aboutir à des procédures de saisie suffisamment homogènes, de façon à permettre l'usage de chaînes de traitement informatisées des résultats.

La participation des comptables nationaux

Nous insisterons sur le fait que la **direction des comptes nationaux doit participer** (exclusivement ou en collaboration avec d'autres directions de l'institut de statistique chargées de l'enquête) à **l'élaboration du questionnaire**. C'est elle qui doit définir avec la plus précautionneuse attention le type d'informations dont elle a besoin pour élaborer ses propres comptes. Même si souvent les comptables nationaux ne sont pas les mieux armés pour aborder les problèmes de terrain que pose la mesure du secteur informel (les statisticiens d'enquêtes disposent en général d'une meilleure connaissance du milieu), ils doivent intervenir, en première analyse, pour établir une liste exhaustive des concepts et grandeurs qui leur serviront pour établir toute la séquence des comptes de flux. Les spécialistes du secteur informel se chargeront d'assurer la

¹⁴ CHARMES J., "L'évaluation du secteur non structuré. Méthodes, Résultats, Analyse. L'exemple de la Tunisie", note AMIRA n° 37, INSEE, Paris, septembre 1982.

compatibilité entre la terminologie de la comptabilité nationale et la réalité quotidienne des producteurs informels. Si la plupart des enquêtes sur le secteur informel ne sont que d'un usage limité lorsqu'il s'agit d'en intégrer les résultats dans les comptes nationaux, c'est bien à ce manque de collaboration qu'on le doit. Cette coopération entre diverses branches statistiques a en outre le mérite de concourir à une meilleure intégration des différentes directions des instituts de statistique.

Le suivi dans le temps

Si l'enquête nationale sur le secteur informel nous permet de construire l'ensemble des comptes du secteur informel (au moins jusqu'au compte de capital) pour l'année de base, **il faut proposer une solution opérationnelle pour le suivi dans le temps de ce secteur.** Puisqu'il n'est pas concevable de répéter une telle opération chaque année, pour des raisons de coût, il faut recourir à d'autres sources. Encore une fois, les enquêtes emploi (et toutes les autres enquêtes auprès des ménages) s'avèrent être un instrument idoine pour l'élaboration d'indices d'évolution. Cette option permet de sortir les enquêtes emploi de l'état de "sous-emploi" dans lequel elles se trouvent actuellement. L'expérience de l'Institut italien de statistique, avec la constitution d'unités standards de travail, qui a conduit à une réévaluation de 15 % du PIB italien en 1985, en est le meilleur exemple¹⁵.

Etant donnée l'extrême proximité qui existe, dans le secteur informel, entre la somme des rémunérations distribuées (sous forme de salaires ou de bénéfices des entrepreneurs individuels) et le montant de la valeur ajoutée créée, liée à la faible importance des impôts versés et des subventions d'exploitation, on peut construire un indicateur reflétant fidèlement l'évolution de la production dans le secteur informel¹⁶. On peut donc suivre année après année, avec un degré de fiabilité acceptable, l'évolution du compte de répartition dans le secteur informel, sur la base des enquêtes emploi, ou de toute la batterie des enquêtes légères sur les revenus que génère chaque année l'institut de statistique

¹⁵ SIESTO V., "Concepts and methods involved in the last revision of Italy's GDP", in European Conference on medium term economic assessment, ISTAT, oct. 1987.

¹⁶ Nous avons proposé, dans un article précédent, un exercice utilisant l'enquête emploi mexicaine pour estimer le poids de la valeur ajoutée du secteur informel dans le PIB national. Voir ROUBAUD F., "La valeur ajoutée du secteur non enregistré urbain au Mexique : une approche par l'enquête emploi", STATECO n° 57, Paris, mars 1989, pp.5-39.

d'un pays. La couverture nationale peut ne pas être assurée systématiquement, auquel cas il faudra faire des hypothèses sur la dynamique différentielle des régions. Pour les variables qui ne sont pas observées (comme les consommations intermédiaires, la formation brute de capital fixe, le montant des impôts et des droits, ou encore les intérêts versés), il sera toujours possible de reconduire la structure observée pour l'année de base, ou de les estimer à partir de relations économétriques plus sophistiquées. On pourrait compter sur une nouvelle enquête nationale sur le secteur informel, pour réajuster la composition réelle des divers postes des comptes. En tout état de cause, en disposant de la masse salariale, et de la rémunération des entrepreneurs individuels, qui sont connues par la seule question sur les revenus dans l'enquête emploi ou l'enquête budget-consommation, on couvre l'immense majorité des flux économiques qui animent le secteur informel. Cette procédure suppose un minimum d'harmonisation entre les concepts employés dans les statistiques du travail et ceux utilisés dans les enquêtes auprès des établissements (notion de population active, nomenclature de branches, période de référence), harmonisation qui par ailleurs est une nécessité.

De toute manière, tout est mieux que de faire croître le secteur informel, branche par branche, au même rythme que les entreprises les plus importantes, pour lesquels on dispose d'indices mensuels, trimestriels, ou annuels (enquêtes industrielles, commerciales, etc.). Pourtant, c'est bien de cette manière que procèdent la plupart des comptabilités nationales des PED, en déniaient toute autonomie au cycle productif des petits et moyens établissements par rapport aux grandes firmes. Cette solution est d'autant plus absurde que certaines théories économiques affirment que le secteur informel évolue en opposition de phase par rapport à la dynamique du secteur moderne. Ainsi des salariés licenciés de la grande industrie du cuir ou du textile pourront être tentés de s'établir à leur compte, en créant des unités informelles, et en mobilisant éventuellement certains membres de leur famille. Ce qui est enregistré comme une perte d'emplois d'un côté correspond à une création d'emplois ailleurs, sur un autre segment productif, dans le secteur informel.

CONCLUSION

Dans cet article, nous proposons une méthodologie intégrée d'inclusion du secteur informel dans la comptabilité nationale, sur une base

permanente. Par là, nous espérons pouvoir enfin mesurer le poids du secteur informel et analyser ses articulations avec le secteur moderne ; bref comprendre la dynamique réelle du secteur informel et son rôle dans les économies des PED. En en faisant un secteur institutionnel de la comptabilité nationale, on se donne les moyens d'élaborer des politiques macro-économiques globales ou sectorielles, qui puissent prendre en compte les effets indirects qu'elles risquent de provoquer, vu le degré d'imbrication entre segments productifs. Notons que l'utilisation de l'enquête nationale sur le secteur informel, préconisée pour servir d'input à la comptabilité nationale, ne correspond qu'à l'usage minimum qu'on peut en faire. Elle peut aussi servir en soi, comme fondement statistique de politiques d'emplois ou de revenus, voire servir de support à des modules d'enquêtes spécifiques, analysant dans le détail un point ou un autre (mobilité professionnelle intersectorielle, liens commerciaux entre grandes et petites unités, mode de financement, etc.). En particulier, les enquêtes mixtes permettent d'établir un pont entre les caractéristiques des unités domestiques (volet ménages des enquêtes emplois ou budget-consommation) et celles des unités de production. Ce point est crucial pour l'analyse du secteur informel, lorsqu'on sait la forte superposition qui existe entre ces deux univers.

Notre approche du secteur informel cherche à renouer avec l'expérience, aujourd'hui quelque peu tombée en désuétude en France, des Matrices de Comptabilité Sociale (MACS ; SAM : Social Accounting Matrices, en anglais). Alors que les objectifs que se fixait cette "mouvance" n'ont jamais été aussi actuels (Qui profite du développement ? Comment se reproduisent les inégalités ? Comment se crée la pauvreté ? Les besoins essentiels sont-ils satisfaits ?¹⁷), on ne peut que déplorer la marginalisation progressive de cette tentative de renouveau de la comptabilité nationale. Peut-être que l'absence d'un cadre institutionnel adéquat, un objectif originel trop ambitieux, ont nui à la poursuite de cette voie d'analyse. En cherchant à désagréger le secteur des entreprises individuelles entre unités formelles et informelles, on se donne les moyens d'interpréter avec plus de rigueur les relations entre unités économiques dans la sphère de la production, tout comme l'identification de groupes sociaux pour désagréger le secteur des ménages devrait permettre de comprendre les interactions entre les groupes ainsi isolés, et la répartition des revenus. Notre

¹⁷ DECOSTER R., "Vers un renouveau de la comptabilité nationale : les MACS (Matrices de comptabilité sociale)", STATECO n° 31, INSEE, Paris, septembre 1982, pp.63-92.

proposition s'inscrit directement dans la lignée des travaux sur les MACS, comme un premier pas vers la construction complète d'une vraie MACS, servant à "l'étude simultanée (i) de la production de biens et services et des emplois qui en sont faits et (ii) des revenus et de leur distribution"¹⁸.

Nous ne prétendons pas avec ces propositions avoir clos le débat sur le secteur informel, ni avoir élaboré un paradigme nouveau de l'économie du développement. En soi, le secteur informel ne dépasse pas le cadre de sa propre définition. En particulier, il ne s'identifie avec aucune théorie ; pas plus que le secteur des administrations publiques de la comptabilité nationale n'est le substrat d'une théorie de l'Etat, ou que l'indicateur de chômage (au sens du BIT) n'est fondé sur une théorie du marché du travail. C'est un indicateur descriptif d'un système productif national. Il peut être le point de départ d'analyses économiques. Tout comme le découpage en branches d'activités, en secteurs institutionnels ou en sections productives, sa légitimité a priori n'est pas en cause. La fécondité de cette entrée se démontrera aux résultats auxquels aboutiront les études le prenant pour fondement. Nous lui donnons avant tout un rôle instrumental. Sa vocation est d'être réinjecté dans le système national d'information, pour que celui-ci reflète au mieux la réalité.

Le principe structurant de notre proposition sur le secteur informel est de pouvoir être appréhendé à partir d'une source statistique homogène. Les procédures de mesure statistique ne peuvent pas être les mêmes, suivant qu'on s'intéresse aux grandes entreprises nationales ou transnationales, ou aux marchands ambulants. La procédure proposée permet d'atteindre un double objectif. D'une part, elle offre une meilleure couverture du champ de la comptabilité nationale, en approchant de manière directe un univers habituellement estimé comme un résidu. Il semble en effet dommageable (pour ne pas dire scandaleux) que les secteurs qui devraient constituer les zones prioritaires d'intervention des pouvoirs publics ne soient connus d'eux que sur la base d'hypothèses plus ou moins licites. D'autre part, la procédure proposée assure une meilleure fonctionnalité des critères d'analyse de la comptabilité nationale, en différenciant des segments productifs dont l'agrégation nuit à la compréhension des phénomènes économiques dans les PÉD.

¹⁸ DECOSTER R. op.cit., p.64.

On peut affirmer que, si le secteur informel est si mal connu à l'heure actuelle, ce n'est pas dû à la seule difficulté d'en effectuer la mesure quantitative, mais au fait que la comptabilité nationale a d'abord été conçue par et pour les pays développés, et ensuite calquée, sans tenir compte des spécificités nationales, aux pays en développement. A cela vient s'ajouter l'effet de myopie propre aux "concepteurs", qui ont tendance à élaborer des nomenclatures détaillées, à saisir avec précision les fractures qui ordonnent l'univers qu'ils connaissent bien socialement, et à créer des catégories de plus en plus grossières à mesure que le champ d'étude s'éloigne de leur connaissance pratique.

Notre position se situe en réaction aux "fondamentalistes" de la Science Economique qui, faute d'avoir trouvé un cadre théorique suffisamment seyant au secteur informel, se propose de le jeter aux orties¹⁹. F. Fourquet, dans son remarquable ouvrage sur "les comptes de la puissance", avance l'idée que ce n'est pas la comptabilité nationale qui est soumise à la science économique, mais le contraire. Il écrit : "ce n'est pas la science économique qui est appliquée par les comptables nationaux, mais au contraire et de plus en plus, les comptables nationaux qui ont l'initiative en matière de science économique (au niveau macro), tandis que ceux que l'on considère comme les théoriciens, les professeurs d'université, en sont réduits à reprendre les catégories utilisées par les comptables nationaux, et à commenter les solutions adoptées par eux, soit pour les réfuter, soit pour les approuver"²⁰. En fait, la comptabilité nationale n'a pas besoin de la science économique pour se définir. Elle se présente comme une "classification", une "représentation simplifiée", un "modèle" ou une "maquette" des opérations des agents économiques. Ce n'est donc pas marcher sur la tête que de ne pas attendre que la théorie économique ait produit un corpus analytique acceptable pour tous sur le secteur informel pour créer une catégorie comptable le cernant. Et ce d'autant plus qu'on affirme "qu'il n'y a pas de science économique"²¹. S'il avait fallu attendre que les sociologues, les philosophes ou les politologues se fussent mis d'accord sur le concept de classes

¹⁹ Voir par exemple PEATTIE L., "An Idea in Good Currency and How It Grew : The informal Sector", World Development, vol.15, n° 7, Great Britain, 1987, pp.851-860.

²⁰ FOURQUET F., "Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan", Encres, ed. recherches, Paris, 1980, p.347.

²¹ FOURQUET F. op.cit., p.363.

sociales pour construire un indicateur tel que les catégories socio-professionnelles, bon nombre d'études empiriques se seraient réduites à des exégèses, glosant les textes des maîtres. Bref, on ne saurait toujours rien sur les processus de reproduction ou de différenciation sociale. Sans doute ce petit pas en avant suscitera-t-il une réponse des théoriciens, qui seront alors à même de nous en dire un peu plus sur le développement. On peut d'ores et déjà envisager la construction de modèles macro-économiques où le secteur informel serait intégré à part entière, et non pas présent à titre ornemental, comme c'est le cas aujourd'hui dans les modèles macro-économiques introduisant la notion de secteur informel²².

En conclusion, ou le secteur informel trouve aujourd'hui le cadre de sa légitimité scientifique (notre proposition n'étant peut-être qu'une solution parmi d'autres), ou il disparaîtra, non de la réalité économique des PED, mais de la préoccupation bienveillante du Prince.

²² Ainsi au Mexique, deux modèles macro-économétriques (WHARTON, CIDE) produisent des indicateurs d'emploi informel, calculé comme le résidu entre la demande de travail issue de la fonction de production agrégée et la croissance exogène de l'offre de travail (données démographiques). Par contre les modèles d'équilibre général vont plus loin, en introduisant un comportement spécifique du secteur informel. Mais le paradigme de référence reste celui de la théorie néoclassique.

ANNEXE

Exemple de questionnaire de l'enquête mexicaine

L'enquête budget-consommation mexicaine de 1983-1984 comportait un questionnaire annexe sur le compte d'exploitation des entreprises individuelles. L'objectif originel était de fournir une aide aux entrepreneurs individuels dans la mesure de leurs revenus. A chaque fois qu'un membre d'un ménage de l'échantillon se déclarait entrepreneur individuel (c'est à dire qu'il avait travaillé au moins une heure dans la semaine de référence et qu'il se déclarait indépendant), on lui appliquait le formulaire pour établir son compte d'exploitation. L'enquêteur remplissait autant de formulaires que l'individu déclarait d'activités. Pour l'enquête de 1989, nous avons décidé de reformuler ce compte d'exploitation afin de le rendre compatible avec les besoins de la comptabilité nationale, et d'en faire une exploitation systématique. Par ce biais, on obtient un échantillon représentatif, à l'échelle nationale, des unités du secteur informel. Le questionnaire distingue deux type de questionnaire, suivant que l'établissement est de type agricole ou non. Nous reproduisons ci-après le questionnaire pour les établissement non agricoles.

8.- Au cours du mois passé, pour réaliser votre activité:

Nom du propriétaire _____ code _____

1.- Quel est le nom de votre établissement? _____

2.- Votre établissement est: (cochez)

Industriel commercial
 BRANCHE
 prest. de sous-traitance service

3.- Où réalisez-vous vos activités? (Ne cochez qu'une option)

- A votre domicile, sans installations spécifiques
- A votre domicile, avec des installations spécifiques
- Comme ambulant dans la rue
- Postes fixes dans la rue
- Dans un local spécifique
- Au domicile de vos clients

4.- Combien de personnes sont employés dans votre établissement? (en dehors de vous même)

5.- A combien de personnes payez-vous une rétribution?

6.- Combien de personnes ne sont pas rémunérées?

7.- Quel est le rythme de production de votre établissement?

INTENSITE	Jan.	Fev.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aou.	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.
HAUTE												
MOYENNE												
BASSE												
PAS DE TRAVAIL												

OBSERVATIONS:

Combien avez-vous dépensé en:	Estimation et/ou dépenses mensuelles
Loyers terrains, bâtiments, locaux (ou part proportionnelle)	_____
Eau (ou part proportionnelle)	_____
Electricité (ou part proportionnelle)	_____
Prédial (ou part proportionnelle)	_____
Gas (ou part proportionnelle)	_____
Téléphone (ou part proportionnelle)	_____
transports	_____
Impôts	_____
Salaires	_____
Cotisation patronale aux organismes de sécurité sociale	_____
Paiements à des tiers pour service de sous-traitance	_____
Réparation et entretien de véhicules	_____
Réparation et entretien de machines, mobilier ou équipement	_____
Combustibles, essence et lubrifiants	_____
Achat de pièces de rechange	_____
Achat de petit outillage et d'ustensiles	_____
Achat de matières premières	_____
Achat de marchandises ou d'articles pour la vente	_____
Emballage	_____
Achat de machines et équipement	_____
Achat de mobilier	_____
Achat de matériels divers (spécifiés)	_____
Autres dépenses (spécifiez)	_____
DEPENSES TOTALES	_____

9.- Combien avez-vous reçu pour les articles que vous avez produit, vendu, sous-traité ou pour les services que vous avez réalisés? _____

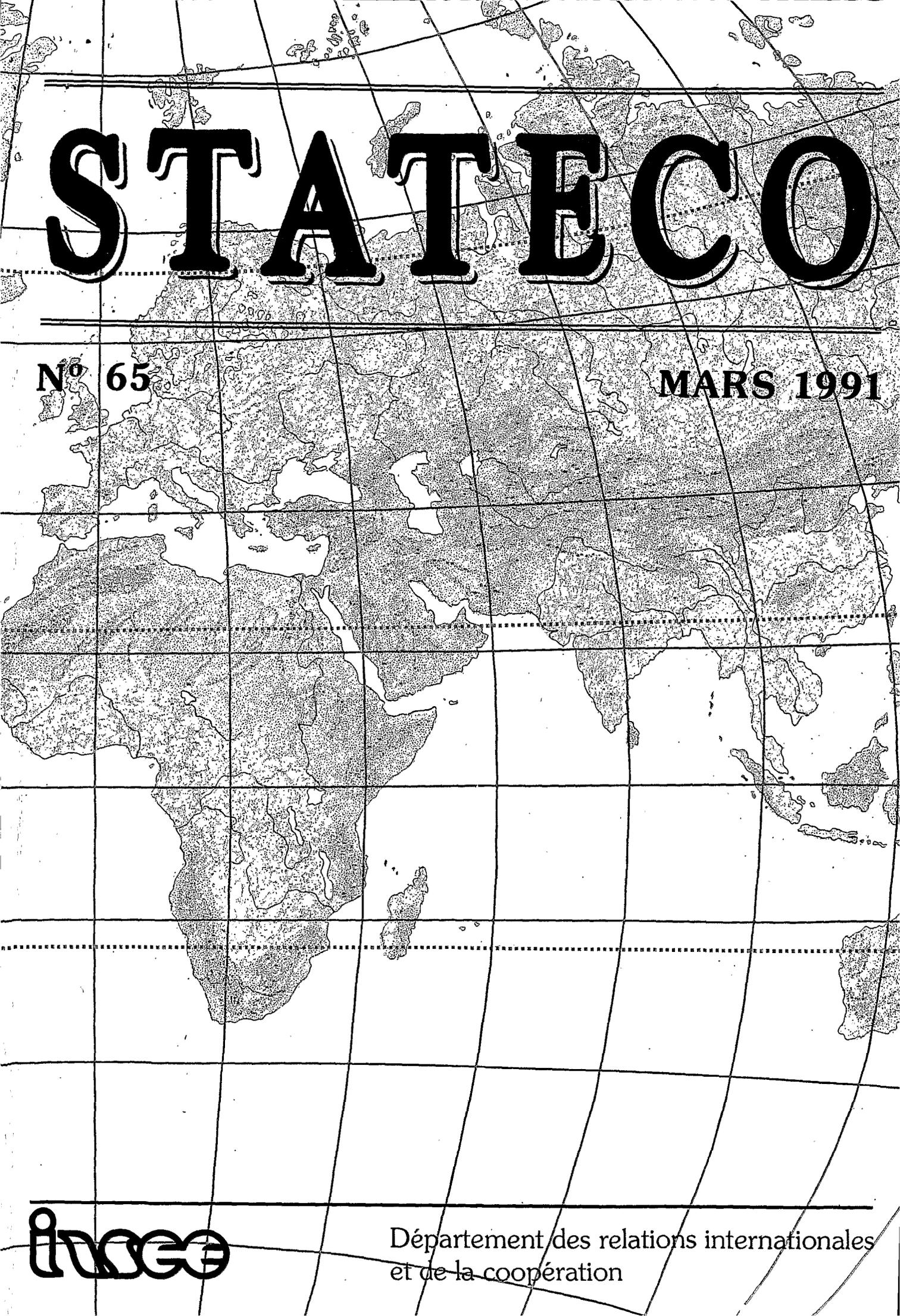
L'enquêteur réalisera l'opération suivante:

- . Moins les dépenses totales _____
- . Egal le revenu net mensuel _____

10.- Estimez votre revenu en décomptant vos dépenses pour les cinq mois antérieurs au mois passé

MOIS

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____



STATECO

N° 65

MARS 1991



Département des relations internationales
et de la coopération